



Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE

CONSEIL ADMINISTRATION DELIBERATION N° 2021-003

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 20

Pouvoirs : 4

Date de convocation : 31/03/2021**Date d'affichage :** 14/04/2021

Votants :	24	Pour :	23	Contre :	0	Abstentions :	1
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le huit avril**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : AUDIBERT Thierry, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, CANTALOUBE Daniel, CAPELLI Célestin, CLOSCAVET Marie-Claire, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, JACQUES Jean-Claude, LUSSIANA Eddy, MONNERET-LUQUET Jocelyne, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : PANISSET Maryline

Excusés ayant donné pouvoir : BERREZ Evelyne à CLOSCAVET Marie-Claire ; PANSERI Marianne à RENAUX Marie-Louise ; ETCHEGARAY Josiane à ROTA Josiane ; PROST Philippe à MOREL Denis,

Secrétaire de séance : PARIS Robert

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2020 du CIAS Terre d'Emeraude Communauté

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191114-001 portant création au 1^{er} janvier 2020 d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Jura Sud, Communauté de Communes Pays des Lacs, Communauté de Communes Petite Montagne et Communauté de Communes de la Région d'Orgelet,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 relatif à l'ensemble des budgets, budget principal CIAS et budgets annexes EHPAD Résidence du Moulin et Foyer Logement Résidence Bellevue 2020 de Terre d'Emeraude Communauté, lors de sa séance du 8 avril 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS, après en avoir délibéré,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le trésorier de CLAIRVAUX LES LACS visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PREND ACTE qu'il s'agit des comptes de gestion 2020 suivants :

- Budget général CIAS
- Budget EHPAD Résidence du Moulin
- Budget Foyer Logement Résidence Bellevue

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président, Denis MOREL